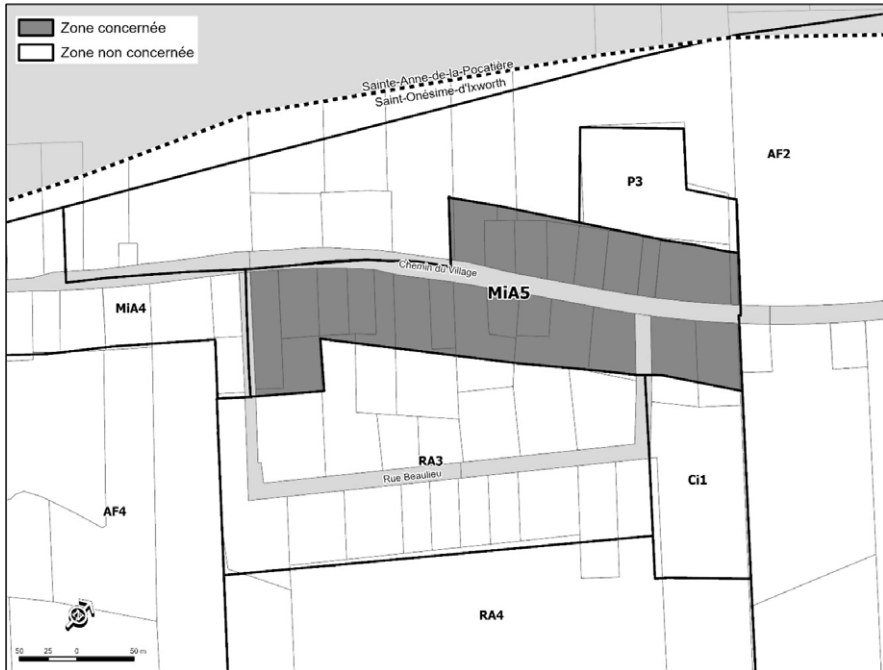




AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

1. Que lors de la séance tenue le 2 mai dernier, le conseil de la municipalité a adopté le **PREMIER** projet de « **règlement numéro 2023-36 visant à modifier le règlement de zonage numéro 06-90 de la municipalité afin de permettre l'usage de mécanique industrielle et agricole dans la zone mixte MiA5 sous certaines conditions** »
2. Qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le jeudi 18 mai 2023, à 18 h 30, à la salle Les Générations au 41, chemin du Village. Au cours de cette assemblée publique, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, soit :
 - de permettre l'usage de mécanique agricole et industrielle dans la zone mixte MiA5;
 - de prévoir des conditions d'implantation pour l'usage de mécanique agricole et industrielle.
4. La zone MiA5 visée par le présent règlement est illustrée sur le croquis suivant :



5. Que le projet de règlement et l'illustration des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 12, rue de l'Église, à Saint-Onésime-d'Ixworth, durant les heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la municipalité : <https://stonesime.com/sujet/developpement-et-zonage/>

DONNÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 4^e JOUR DU MOIS DE MAI 2023.

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière